

La numérisation a totalement transformé la manière dont nous interagissons, travaillons et communiquons. Ce processus, impulsé par les avancées technologiques, a nécessité que toutes les informations analogiques s'adaptent, peu à peu, aux formats numériques. Cela permet le stockage, le traitement et la transmission rapides et efficaces via des dispositifs électroniques.

Évidemment, le monde du droit n'est pas resté à l'écart de ce phénomène, amenant les cabinets d'avocats à mettre en œuvre l'adoption de ces systèmes, qui contribuent à une gestion plus efficace de l'information, facilitant la recherche, le stockage des données, l'accès rapide aux documents, etc.



Cependant, cette numérisation a également impliqué l'informatisation de l'ensemble de l'ordre juridique du pays. Ainsi, dans le Bulletin Officiel de la Principauté d'Andorre (désormais BOPA), nous pouvons trouver tout type de texte légal postérieur à 1989. Cependant, dans le BOPA, en ce qui concerne tous les documents antérieurs à 1989, nous devrons recourir soit aux archives nationales soit aux paroissiales pour trouver la documentation souhaitée. De plus, en application de la disposition transitoire première de la Loi 25/2014, du 30 octobre, du BOPA, le gouvernement a fixé le 17 décembre 2014 comme date limite à partir de laquelle la version papier serait abandonnée, tous les textes légaux devant être publiés, de manière officielle, sur leur site électronique www.bopa.ad.

De son côté, le ministère de la culture a choisi l'Hôtel Rosaleda pour installer ses dépendances. Ce bâtiment emblématique est considéré comme un monument d'intérêt culturel, - par décret du 11 février 2004- construit entre 1941 et 1943. Lors de sa conception, il était conçu comme un hôtel de luxe; et, actuellement, il est devenu l'endroit où se trouve la Bibliothèque Nationale d'Andorre.

La Bibliothèque Nationale d'Andorre est chargée de la conservation, de la préservation et de la diffusion du patrimoine bibliographique andorran. Ainsi, dans cette institution, nous pouvons trouver des publications aussi bien produites en Andorre que celles liées au pays ou à ses habitants. La Bibliothèque Nationale doit également veiller à ce que fassent partie de son fonds, les œuvres publiées à l'étranger, indépendamment de la nationalité de l'auteur, à condition que les auteurs aient situé la Principauté comme l'objet de leurs études ou publications.

L'Archive Nationale, créée en 1975 et située dans le bâtiment Prada Casadet, a pour mission principale de conserver et d'organiser le patrimoine documentaire d'Andorre, pour répondre aux besoins d'information et de documentation pour une gestion administrative correcte, en facilitant l'information et la documentation nécessaires à la recherche et à la recherche historique. Dans ce sens, dans l'Archive Nationale d'Andorre, nous pouvons trouver des informations relatives à l'Administration de l'État et aux autres organismes et entités qui en dépendent. Dans ce sens, dans l'Archive Nationale d'Andorre, nous pouvons trouver l'Archive du Gouvernement d'Andorre ainsi que l'Archive Historique d'Andorre.

En ce qui concerne l'Archive du Gouvernement, celui-ci a pour objet d'intégrer, de récupérer et de gérer toute la documentation générée par l'action politique et administrative des ministères du Gouvernement. En revanche, l'Archive Historique est chargé de récupérer toute autre documentation, ayant une importance pour le pays. Il semble intéressant de mentionner le curieux cas de l'armoire des sept clés d'Andorre - anciennement connue sous le nom de l'armoire des six clés -, actuellement située à la Casa de la Vall. À l'intérieur de ladite armoire, se trouve l'un des fonds d'archives les plus importants du pays; et, reçoit ce nom curieux du fait que pour pouvoir s'ouvrir, 7 clés sont nécessaires et sont gardées par les consuls des sept paroisses d'Andorre; nous pouvons y trouver plus de 5 500 documents; le plus ancien datant du XIVe siècle. En 1702, cette armoire est devenue les archives du Conseil, et le nom des six paroisses a été enregistré. Cependant, ce n'est qu'en 1978 que le nom d'Escaldes-Engordany, la dernière paroisse à s'incorporer, a été enregistré. Pour plus d'informations sur ce musée, il serait nécessaire de web: son https://museus.ad/ca/monuments/casa-de-la-vall.



Enfin, il convient de mentionner le musée postal d'Andorre, qui permet de comprendre plus clairement l'histoire du pays. Historiquement, en raison des intempéries du Principauté, la communication devait se faire par correspondance postale. De plus, Andorre a la particularité de ne pas disposer de service postal propre, raison pour laquelle, l'État espagnol et français émettent des timbres à thème andorran. Le musée postal d'Andorre a également dû s'adapter aux nouvelles technologies ; passant du format physique au numérique. Pour plus d'informations, consultez le site web du musée : https://museus.ad/ca/museus/museu-postal.

+376 80 36 36 Carrer pere d'Urg, 10, Pis 5, AD500, Andorra la Vella



